

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 20 septembre 2005 à 19 h 40 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une quinzaine de membres du personnel professionnel.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 82 0905 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0905-06 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

Président

- 5.2 Félicitations.
5.3 Revitalisation des quartiers Saint-Marc / Christ-Roi.
7.1 Affiliation et délégation à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie 2005-2006.
9.1 Achat de présents pour le témoignage au personnel retraité et au personnel ayant 25 ans de services.

QUE l'article 11.3 « Démission » soit remplacé par le suivant : 11.3 « Engagement d'une firme de recrutement ».

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 83 0905 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 6 septembre 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0905-07, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame Louise Paquette, présidente du Syndicat du Personnel Professionnel du Cœur du Québec, fait une intervention afin de sensibiliser les commissaires sur des objets de négociation. Il s'agit particulièrement de l'annualisation de la tâche du personnel professionnel ainsi que sur l'éventuelle création de postes d'enseignants-orthopédagogues. Madame Paquette exprime alors les inquiétudes des membres quant aux impacts afférents à de tels changements.

Au terme de l'intervention de madame Paquette, monsieur le président Jean-Yves Laforest la remercie pour son intervention.

Les membres du personnel professionnel quittent à ce moment-ci la séance.

En étant ensuite aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue recommande la conclusion d'une entente avec l'A.C.S.Q., section Mauricie et, consécutivement, l'engagement d'un cadre. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Ouverture d'un
poste d'agente
d'administration -
Services des
ressources
humaines

RÉSOLUTION 84 0905 : CONSIDÉRANT, par suite de l'analyse des besoins d'effectifs aux Services des ressources humaines eu égard à une absence prolongée d'un cadre, que la Direction générale recommande la création d'un poste d'agente d'administration;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec l'association concernée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit autorisée la création d'un poste d'agent ou d'agente d'administration aux Services des ressources humaines;

QUE soit également autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie relativement au processus d'affichage et au comblement de ce poste d'agent ou d'agente d'administration aux Services des ressources humaines.

Adopté unanimement

Nomination de Nicole Gagné, agente d'administration aux Services des ressources humaines

RÉSOLUTION 85 0905 :

été créé;

CONSIDÉRANT qu'un poste d'agent ou d'agente d'administration aux Services des ressources humaines a

CONSIDÉRANT qu'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie a été conclue quant au processus d'affichage et au mode de comblement de ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant à une nomination à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que madame Nicole Gagné soit nommée au poste d'agente d'administration aux Services des ressources humaines;

QUE cette nomination soit effective à compter du 3 octobre 2005;

QU'il demeure également entendu de l'application de la politique de gestion concernant les administrateurs, notamment quant aux dispositions relatives à la probation eu égard à cette nomination.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet après cela des recommandations pour reconnaître un statut d'emploi régulier au terme de la probation de personnel cadre. Une résolution est adoptée dans le sens de ces recommandations.

Statut d'emploi régulier de personnel cadre

RÉSOLUTION 86 0905 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement ou à leur promotion dans le plan;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour des gestionnaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier aux personnes suivantes :

- ✓ madame Isabelle Vincent, conseillère en gestion de personnel;
- ✓ monsieur Alain St-Onge, directeur d'école au primaire.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux commissaires, un dossier concernant un grief patronal est soumis à l'attention des commissaires par la vice-présidente madame Danielle Bolduc. Après avoir reçu les informations requises sur ce dossier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Grief patronal –
Bulletin 4^e étape

RÉSOLUTION 87 0905 : CONSIDÉRANT qu'une majorité d'enseignantes et d'enseignants, dans le cadre d'un mouvement concerté, ont refusé de faire la saisie des notes selon le système en vigueur pour les bulletins de la 4^e étape;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'exercice de ce moyen de pression, la commission scolaire a subi des dommages et des frais dont l'évaluation a été présentée au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le conseil des commissaires autorise le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, à déposer un grief patronal pour réclamer le remboursement des dommages et des frais subis ainsi que des dommages exemplaires.

Adopté unanimement

Une résolution de félicitations est ensuite adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 88 0905 : CONSIDÉRANT que madame Sylvie Francoeur quittera la présidence du comité de parents;

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations et remerciements soient adressés à madame Francoeur pour son implication au sein du comité de parents.

Adopté unanimement

Les commissaires appuient ensuite un projet de maison de répit dans le cadre de la revitalisation des quartiers Saint-Marc / Christ-Roi à Shawinigan.

Président

Appui à
l'organisme La
Revitalisation des
Quartiers Saint-
Marc/Christ-Roi

RÉSOLUTION 89 0905 :

CONSIDÉRANT que l'organisme La Revitalisation des Quartiers Saint-Marc / Christ-Roi vise à travailler avec les gens de ces quartiers afin d'instaurer, de protéger et d'améliorer les conditions et le milieu de vie des résidents et des travailleurs par la mise en place de projets identifiés et élaborés par eux;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est partenaire de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la Revitalisation des Quartiers Saint-Marc / Christ-Roi souhaite développer un projet de maison de répit accessible à toute la population des quartiers;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que ce projet a comme objectif la prise en charge du milieu ainsi que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et économique;

CONSIDÉRANT, également, qu'une maison de répit permettrait aux familles les plus défavorisées d'avoir accès à des services compétents et adaptés à la vie quotidienne et à la réalité des gens du quartier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie l'organisme La Revitalisation des Quartiers Saint-Marc / Christ-Roi pour son projet de maison de répit.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes sont considérés. En l'absence de la directrice de ces services, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, présente une demande de dérogation à l'âge d'admission au préscolaire 5 ans. Après avoir reçu les renseignements requis, il est donné suite à la recommandation.

Dérogation à l'âge
d'admission au
préscolaire 5 ans

RÉSOLUTION 90 0905 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que H.M. (MERH696100--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2005-2006.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, les commissaires acceptent le renouvellement de l'affiliation de la commission scolaire à l'Association du sport étudiant de la Mauricie, et ce, suite aux explications fournies par monsieur Pierre Larose.

Renouvellement de l'affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie 2005-2006

RÉSOLUTION 91 0905 :

CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant pour les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité de l'affiliation de la commission scolaire à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie;

CONSIDÉRANT les délégués auxquels a droit la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renouvelle, pour l'année scolaire 2005-2006, son affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie;

QUE monsieur Réal Julien et les personnes désignées par le directeur des Services complémentaires soient délégués à l'assemblée générale de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie.

Adopté unanimement

Consécutivement, une résolution est adoptée pour l'achat des présents dans le cadre du témoignage au personnel retraité et au personnel ayant 25 ans de services.

Achat de présents pour la soirée reconnaissance au personnel retraité et au personnel ayant 25 ans de services

RÉSOLUTION 92 0905 :

CONSIDÉRANT qu'un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes et des œuvres d'art dans le cadre de l'activité reconnaissance au personnel retraité a été formé, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité a complété ses travaux et soumis sa recommandation au conseil des commissaires;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit autorisé l'achat des œuvres sélectionnées auprès des artistes identifiés au document 0905-08, et ce, dans le cadre de l'activité de reconnaissance au personnel retraité;

QUE, de plus, à titre de présent aux personnes ayant 25 ans de services dans le secteur de l'Éducation, soit autorisé l'achat de montres auprès de l'entreprise Fernand Racine inc. selon la liste des personnes admissibles établie par le Secrétariat général et Communications.

Adopté unanimement

Par la suite, les sujets relatifs aux Services des ressources humaines sont considérés. Après avoir reçu les explications de monsieur Bertrand Rodrigue sur chacun des dossiers, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagements

RÉSOLUTION 93 0905 :

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler des postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement de personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Linda Cloutier, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à La Tuque, secteur de Parent, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Chantal Paillé, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Myriam Aubry, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'École secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 21 septembre 2005;

Président

- ✓ Angélique Noël, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, à l'école Sacré-Coeur à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Suzanne Fraser, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Stéphanie Longpré, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Kathleen Lamy, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 20 heures/semaine, à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Nathalie Matteau, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Valérie Gélinas, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Mélanie Crête, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Jenny Veillette, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 20 heures/semaine, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Jonathan Fournier, technicien en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Nathalie Lépine, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie-de-Caxton, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Suzie Bibeau, technicienne en loisirs, poste régulier à temps partiel de 15 heures/semaine, à l'École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Marie-Andrée Shore, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 21 septembre 2005;

Président

- ✓ Valérie Dussault, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 21 septembre 2005;
- ✓ Gabrielle Veillette, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine, à l'École secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 26 septembre 2005;
- ✓ Olivier Plamondon, enseignant en mathématique, à l'École secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 7 septembre 2005;
- ✓ Marc-André Denis, spécialiste en éducation physique, à l'École secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 7 septembre 2005;
- ✓ Geneviève Gélinas, enseignante au primaire, à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à La Tuque, secteur de Parent, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 94 0905 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat du Personnel Professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) concernant :

- ✓ Le grief sur l'utilisation d'un chef de groupe versus un conseiller pédagogique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec le Syndicat du Personnel Professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 95 0905 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Nicole Blanchette-Veillette, enseignante aux écoles Primadel et De la Passerelle à Saint-Adelphe et à Notre-Dame-de-Montauban respectivement, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, une résolution pour octroyer un contrat est adoptée.

Octroi d'un contrat
à Construction R.
Cloutier inc.

RÉSOLUTION 96 0905 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a conclu une entente avec le CPE La Tourelle de l'Énergie pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance d'une capacité de 26 places au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que le coût des travaux d'aménagement sera entièrement assumé par le C.P.E. La Tourelle de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a demandé des prix pour l'exécution de travaux d'électricité, de plomberie-mécanique et de construction (document 0905-09);

CONSIDÉRANT que le prix soumis par l'entrepreneur général est de 65 478 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le règlement de « *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* » stipule que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de construction pour l'aménagement d'un C.P.E. au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions R. Cloutier inc. de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, au montant total de 65 478 \$ taxes incluses;

QUE Jean-Pierre Hogue, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le bon de commande 25944-0413.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite un résumé de la correspondance reçue. Eu égard à cette correspondance, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Candidatures au
sein du conseil
d'administration
du Collège
Shawinigan

RÉSOLUTION 97 0905 : CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, que le conseil d'administration est composé notamment de sept personnes nommées par le ministre, dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant des commissions scolaires au Collège Shawinigan est terminé;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sollicite la commission scolaire pour la transmission d'au moins deux candidatures de personnes aptes à remplir cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que les candidatures de monsieur le commissaire Réal Julien et de madame la commissaire France Désaulniers soient présentées pour le poste au sein du conseil d'administration du Collège Shawinigan.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 20 h 45, à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 98 0905 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 99 0905 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 100 0905 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire